

Les jeunes et le logement

La crise du logement que nous connaissons actuellement en France puise ses racines dans la spéculation immobilière et l'accumulation de patrimoine des ménages les plus fortunés ainsi qu'un désengagement de l'État et d'une majorité des collectivités territoriales depuis des décennies.

Le logement est devenu le premier poste de dépense des Français, avec près de 26 % des dépenses de consommation contre 14 % à la fin des années 1980. Le mal-logement et les difficultés d'accès à ce dernier sont une réalité qui frappe l'ensemble de la population. La garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

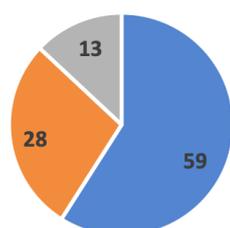
TOUT COMME SUR LA PRÉCARITÉ ET LA PAUVRETÉ, LES JEUNES SONT PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS

Une récente étude relayée par l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) relate que les jeunes continuent de vouloir accéder à leur propre chez eux en dépit des difficultés que cela représente.

Alors que la part des jeunes qui habitent chez leurs parents augmente, près de 3/4 des jeunes ont déjà eu une expérience de décohabitation ou disposent de leur propre logement.

Les contraintes et l'autonomie des ménages concernant le logement augmentent avec l'explosion de la précarité.

Situation résidentielle des jeunes en %



- Vit dans un logement autonome
- Vit chez ses parents avec une expérience de décohabitation dans le passé
- Vit chez ses parents sans jamais avoir décohabité

LES JEUNES SONT PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LES POLITIQUES LIBÉRALES QUI PRÉCARISENT L'EMPLOI

Le taux de chômage des jeunes est de plus 20 % depuis plusieurs années, soit un niveau deux fois supérieur à l'ensemble de la population.

Considérant que plus de 90 % des contrats de travail signés chaque année sont des contrats précaires... Le 1^{er} contrat en CDI intervient à quasiment 30 ans...

Dans certaines branches comme celle de la métallurgie, la part des jeunes dans les effectifs totaux recule, prouvant que ces derniers sont plus touchés par la précarité. Exemple : en 2008, les moins de 30 ans représentaient 13,9 % des effectifs. En 2017, leur part est de 11,3 %

L'AUTONOMIE FINANCIÈRE ET LA PRÉCARITÉ PÈSENT SUR L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES

Les principaux freins d'après les enquêtes sur ces catégories d'âge sont le coût financier et la précarité de l'emploi.

Les contraintes financières auxquelles font face les jeunes ont pour conséquence que 16,7 % des ménages dont la personne de référence a entre 18 et 39 ans sont en situation de surpeuplement contre 1,6 % des 65 ans et plus.

Le développement du logement intergénérationnel ne peut être érigé en système, si ce n'est à remettre en cause une prise en charge de la dépendance à la hauteur des enjeux. De même, la colocation doit relever uniquement d'un choix de vie et non d'une contrainte financière.

D'autre part, 12,6 % des logements occupés par des jeunes présentent au moins trois défauts ou plus (installation électrique en mauvais état, mauvaise exposition du logement, présence d'humidité sur les murs, infiltration d'eau, problèmes d'évacuation...).

POUR PERMETTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES, LA CGT PROPOSE :

- de mettre en œuvre une politique nationale de l'habitat avec une coordination de l'ensemble des acteurs logement social. L'État doit être le garant du droit au logement sur l'ensemble du territoire ;
 - l'accès pour tous au logement décent et le maintien dans les lieux sans discrimination de nationalité, de situation sociale ;
 - la construction d'au moins 200 000 logements sociaux par an ;
 - permettre à chaque jeune l'accès au logement social afin d'acquiescer son indépendance ;
 - que la quittance (loyer et charges) des locataires n'excède pas 20 % de leurs revenus ;
 - de supprimer les dispositions des lois de finances 2018 et 2019 prévoyant la baisse des APL ;
 - de revaloriser le Smic à 1800 € brut, salaire de 1^{re} embauche sans diplôme et sans qualification ;
 - la réhabilitation thermique du parc de logement avec des financements adaptés aux besoins considérables dans ce domaine ;
 - la création d'un système mutualisé public/privé de sécurisation des risques locatifs et des risques de la vie garantissant le maintien dans les lieux quel que soit le bailleur ;
 - le droit à l'accessibilité pour tous types de situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
 - l'arrêt immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, du chauffage dans le parc privé comme dans le parc public ;
 - le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiants, apprentis, aux jeunes démarrant dans la vie active. Cela passe, entre autres, par la relance de la construction de foyers de jeunes travailleurs permettant le logement indépendant et un accompagnement du jeune salarié ;
 - de créer un statut social de l'étudiant permettant la poursuite des études sans être obligé de travailler, ni être dépendant de sa famille et attribuer une allocation d'autonomie égale à 50 % du Smic.
-